

23

LEUR PROJET POUR VOS RETRAITES

DES
RETRAITES
AU
RABAIS

CE QUE VEUT FAIRE LA DROITE

DANS SON PROGRAMME POUR 2017, LA DROITE ANNONCE VOULOIR :

- ▶ Relever l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans dès 2018 tout en augmentant la durée de cotisations.
- ▶ Rattacher les nouveaux embauchés de la fonction publique aux régimes de retraites privés.
- ▶ Supprimer les régimes spéciaux et harmoniser le financement des retraites.
- ▶ Mettre en place un étage de retraites par capitalisation.
- ▶ Supprimer le compte-pénibilité.

POUR VOUS CE SERAIT

▶ UNE BAISSÉ DES PENSIONS DE RETRAITE

Repousser l'âge légal de départ en retraite en augmentant la durée de cotisation à 42 ans reviendra mécaniquement à baisser le niveau de pensions sous l'effet cumulé :

- ▶ D'une explosion du taux de chômage des seniors et donc d'une baisse des revenus des référence pris en compte dans le calcul : le nombre de chômeurs indemnisés de 60 et 61 ans a ainsi plus que doublé entre 2008 et 2015, sous l'effet des différentes réformes visant à repousser l'âge de liquidation de la retraite.
- ▶ D'une difficulté de plus en plus grande à atteindre les 42 annuités de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

À titre de comparaison, les autres pays européens que la droite prétend prendre en exemple imposent des durées de cotisations beaucoup plus faibles, afin justement qu'elles soient atteignables : 35 ans en Allemagne et en Espagne, 40 ans au Royaume-Uni et au Danemark.



▶ DES RETRAITES PUBLIQUES PLUS CÔTEUSES POUR TOUS

Aveuglée par sa haine contre la fonction publique, la droite veut en finir avec les différences de traitement entre les fonctionnaires et les salariés du privé, quitte à ce que cela coûte plus cher à l'ensemble des Français !

- ▶ Aligner les retraites du public sur le régime du secteur privé ne porterait ses fruits en matière de dépenses qu'au bout de 17 ans !
- ▶ En revanche, l'alignement des cotisations sur celles du privé coûterait 28 milliards d'euros de baisse de cotisation employeur dans la fonction publique.



CE SERA **28 MILLIARDS DE MOINS**
POUR FINANCER LES RETRAITES

QU'IL FAUDRA DONC
TROUVER AILLEURS !



▶ PLUS DE DIFFICULTÉS À TROUVER UN EMPLOI POUR LES JEUNES

En France, chaque année, le nombre d'individus qui entrent sur le marché du travail est supérieur de 140 000 au nombre d'individus qui en sortent.

- ▶ Retarder l'âge de départ à la retraite c'est réduire encore le nombre de personnes qui sortent du marché de l'emploi et donc accroître encore l'écart entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties.
- ▶ Retarder l'âge de départ à la retraite, c'est réduire d'autant les chances pour les jeunes de trouver un emploi, alors que le taux de chômage est déjà très haut dans cette catégorie :



24%
POUR LES 18-24 ANS

» LE RISQUE DE TOUT PERDRE AVEC LA RETRAITE PAR CAPITALISATION



La capitalisation, d'après la droite, c'est la solution magique au problème de financement des retraites : puisqu'il n'y a pas assez d'argent, il suffirait que chacun d'entre nous mette de côté et place en bourse afin de valoriser ses actifs.



SEULEMENT



» C'EST UN SYSTÈME EXTRÊMEMENT RISQUÉ :

- ▶ Le système financier étant extrêmement instable, faire dépendre les pensions de ses fluctuations est particulièrement risqué : en 2008, la bourse française a perdu 75% de sa valeur, ce qui aurait signifié une baisse des pensions de 75%.
- ▶ En 2002, aux États-Unis, la mauvaise gestion du fonds de pension d'Enron a provoqué la perte de 1 milliard de dollars pour 45 000 salariés ayant épargné pour leur retraite !



» C'EST UN SYSTÈME INJUSTE :

- ▶ Seuls ceux qui en ont les moyens épargnent et engrangent des actifs : la capitalisation rend plus à ceux qui lui donnent plus et accroît les inégalités.
- ▶ Aux États-Unis, où le financement des retraites est capitalisé, 70% des plus de 65 ans ont un revenu inférieur au salaire médian.



» C'EST UN SYSTÈME COÛTEUX :

- ▶ Avec un système par capitalisation, les coûts de gestion sont très élevés, de l'ordre de 20% du montant de la retraite.
- ▶ Dans un système de répartition, les coûts de gestion ne représentent que 2% du total !



» LA FIN DU DROIT À LA RETRAITE EN BONNE SANTÉ AVEC LA SUPPRESSION DU COMPTE PÉNIBILITÉ

La droite veut supprimer le compte pénibilité (voir fiche « Prends garde à la droite » N°7), créé en janvier 2014 et permettant à des salariés soumis à des conditions de travail pénibles de bénéficier d'un départ à la retraite à 60 ans, de réduction du temps de travail ou d'une formation facilitant la mobilité vers un poste moins exposé.

ILS L'ONT DÉJÀ FAIT

EN 2003



» LA RÉFORME FILLON A ALLONGÉ LA DURÉE DE COTISATION.



RÉSULTAT

- ▶ Une diminution du pouvoir d'achat des retraités : entre 2003 et 2012, il a diminué de 2,4 points.
- ▶ Une augmentation du chômage chez les 18-24 ans : +155 000 jeunes sans emploi en 3 ans.
- ▶ Aucune augmentation du taux d'emploi des seniors qui est resté à 38,1% alors que la réforme tablait sur un objectif de 50% dès 2008.

EN 2010



LA DROITE A

- ▶ Reporté l'âge de départ à la retraite à 62 ans, défavorisant fortement ceux qui ont commencé à travailler tôt.
- ▶ Privé le système de retraites de 172 milliards € de cotisations, suite aux déductions fiscales accordées aux entreprises, aux hauts-revenus et aux revenus du capital : au final ces catégories ont été cinq fois moins mises à contribution que les salariés !



CE QUE NOUS AVONS FAIT

DEPUIS 2012

La gauche a fait de nombreuses réformes pour préserver le système de retraites par répartition, le rendre plus juste et défendre le pouvoir d'achat des retraités :



» DROIT À LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES :

depuis 2012 c'est 150 000 personnes/an qui ont bénéficié de ce droit, soit **550 000 personnes au total**.



» MISE EN ŒUVRE DU COMPTE-PÉNIBILITÉ



» SIMPLIFICATION DE L'OBTENTION DE TRIMESTRES DE COTISATIONS :

150 heures au lieu de 200 heures cotisées, prise en compte des congés maternité, des stages et des apprentissages.



» SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS MODESTES VIA DES EXONÉRATIONS FISCALES :

le gain annuel moyen, pour les pensions de retraite, est de 552 €.



» REVALORISATION DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE DE 375 MILLIONS €

en faveur des petites retraites.



» AUGMENTATION DES FONDS PUBLICS AFFECTÉS À LA POLITIQUE DU GRAND ÂGE,

soit 700 millions € financés par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.